

ARRÊTÉ N° 39-2024

Le Maire de la Commune de POUILLÉ (Loir et Cher)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route et notamment l'article R 225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2512-14,

Vu les articles 2212.1 concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié ou complété, relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée le 28 octobre par GROUPE DP Bois & Energie - Monsieur LAUNAY Anthony – Orzilhac 43700 COUBON

Considérant que les travaux d'enlèvement de bois au bord de la route nécessitent des mesures règlementant la circulation.

ARRÊTE :

Article 1 : La route de Céré la Ronde sera fermée à la circulation au niveau du lieu-dit la Coffirouge sur la VC n°7 ainsi que la rue de Pierrefitte au niveau du lieu-dit le Pré Gitard sur la VC n°502 du 29 octobre 2024 au 31 octobre 2024 de 7h30 à 18h.

Article 2 : La signalisation temporaire matérialisant la déviation, la rue barrée et les travaux, sera fournie et mise en place par GROUPE DP Bois & Energie - Monsieur LAUNAY Anthony.

L'entreprise sera responsable :

- du maintien et du parfait entretien de la signalisation et de la réglementation de la circulation
- de tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, du présent arrêté.

Article 3 : Le stationnement et la circulation seront interdits au droit du chantier excepté pour les véhicules concernés par les travaux. Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, le stationnement et la circulation pourront être rétablis normalement.

Article 4 : La remise en état des éventuelles dégradations qui seraient constatées sur les chaussées et leurs dépendances sera à la charge de GROUPE DP Bois & Energie - Monsieur LAUNAY Anthony.

Article 5 : L'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher – 16 rue Signeux – 41013 BLOIS Cedex
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires – Unité Motocycliste zone CRS – 85 rue Bergson – BP 209 – 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- GROUPE DP Bois & Energie - Monsieur LAUNAY Anthony – Orzilhac 43700 COUBON

Fait à Pouillé, le 29 octobre 2024

Le Maire,



Alain GOUTX